

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190304_09

Séance du 4 mars 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :
25 février 2019

Date d'affichage :
11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Pascale DUSSOUILLEZ (procuration à Joël ALPY).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution de travaux de rénovation de l'agence postale communale

M. le conseiller municipal en charge du patrimoine communal présente les devis obtenus pour les travaux de rénovation de l'agence postale communale.

Peinture

- Entreprise Chagrot : 6 963,00 € TTC
- Entreprise Picard : 8 444,05 € TTC

Changement des portes et fenêtres

- Entreprise Brischoux (avec fenêtres simple vantail et fixes) : 8 277,60 € TTC
- Entreprise Guillemin (avec fenêtres 2 vantaux) : 7 870,30 € TTC

Plomberie

- Entreprise Besson : 1 064,58 € HT

Banque d'accueil

- Entreprise DP agencement (David Perret) : agencement à revoir

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes : Chagrot pour la peinture, Guillemin pour les portes et fenêtres (en ajoutant le remplacement de la porte arrière), Besson pour la plomberie. Concernant la banque d'accueil, un devis actualisé sera demandé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE